

FILIÈRE RIZICOLE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon
Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

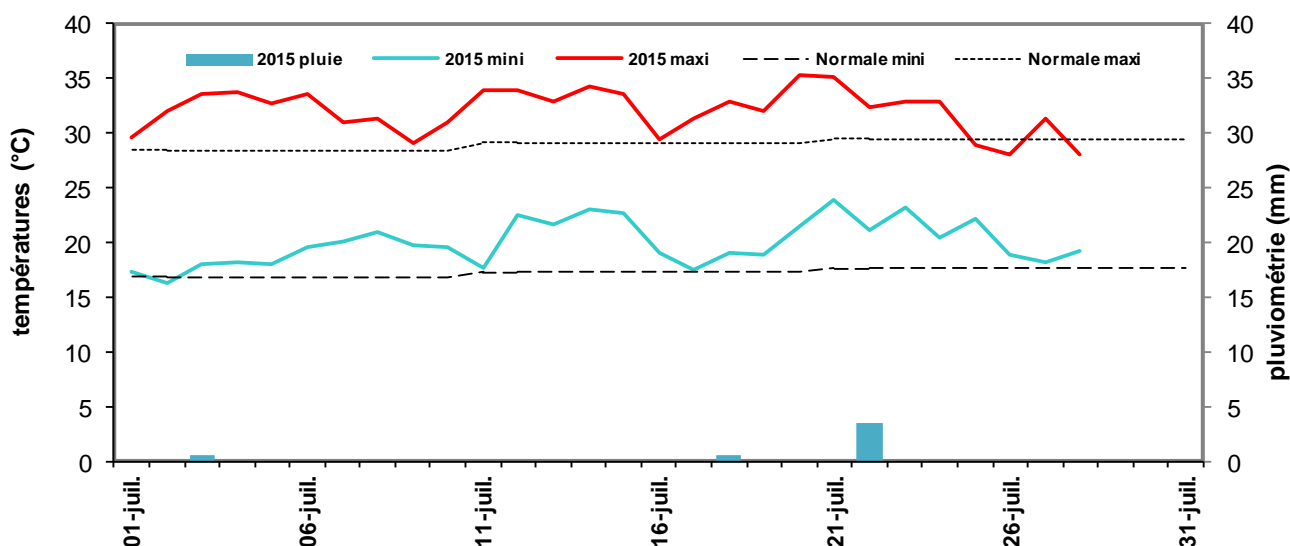


Bulletin du 30 juillet 2015

ELEMENTS CLIMATIQUES

Les températures, tant minimales que maximales sont demeurées supérieures aux normales durant une grande partie du mois de juillet.

Elles sont redescendues à un niveau proche des normales depuis quelques jours.



DEBIT DU RHONE ET QUALITE DE L'EAU

Avec un débit du Rhône en dessous des 1000 m³/seconde, il convient, dans la période à venir, de rester vigilant au niveau des stations de pompages les plus au Sud, particulièrement en cas d'épisodes de Mistral (salinité de 1 g/litre mesurée depuis plusieurs jours sur un réseau d'irrigation du Sud Camargue).

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Cyrille THOMAS
Centre Français du Riz
thomas.cfr@wanadoo.fr
tel : 04 90 49 57 47

STADE DES CULTURES

Les parcelles de référence, sur lesquelles sont localisés les essais variétaux, permettent de faire une évaluation des stades des différentes variétés en fonction des dates de semis.

VARIETES	Cycles	Semis du 4-5 mai	Semis du 15-18 mai
RIEGE	<i>Très précoce</i>	Epiaison 16-18 juillet	Epiaison 26-28 juillet
ROUSTY	<i>Précoce/demi-précoce</i>	Epiaison 21-23 juillet	Epiaison 27-30 juillet
ARELATE	<i>Demi-précoce</i>	Epiaison 23-28 juillet	Non épiés
OPALE	<i>Demi-précoce</i>		
ADRET	<i>Demi-précoce</i>		
BRIO	<i>Demi-précoce</i>		
GAGERON	<i>Tardif</i>	Non épié	Non épié

PYRALES

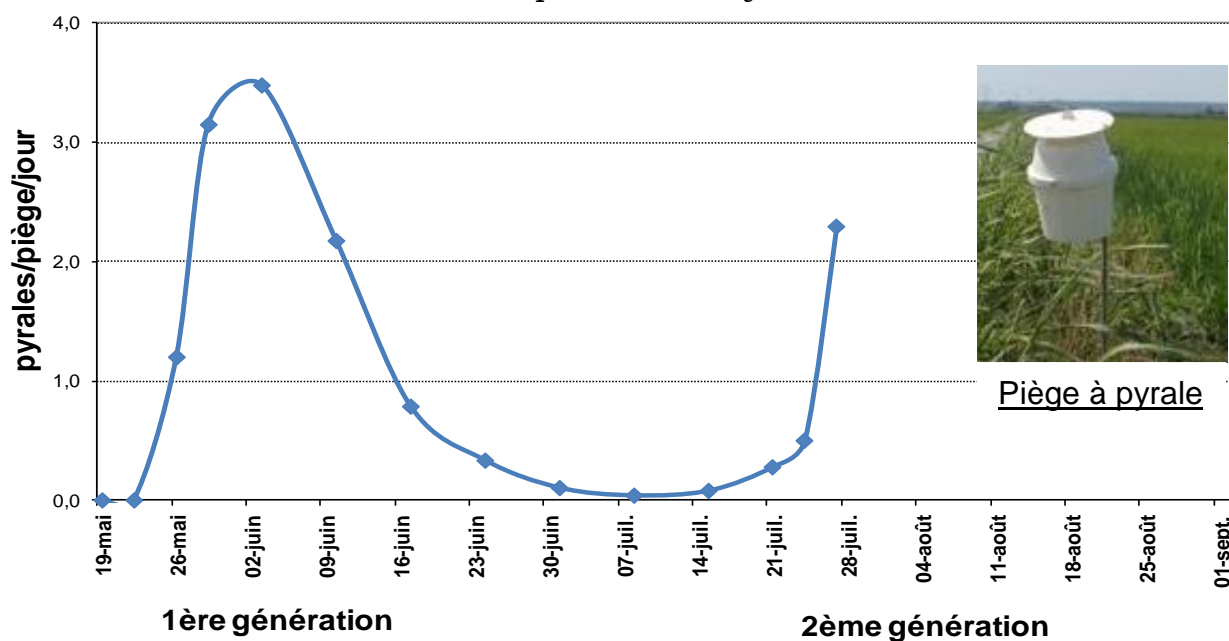
Le réseau de piégeage a été mis en place le 19 mai (20 pièges à phéromones répartis sur 10 sites).

Le pic de vol de la première génération avait été observé lors du relevé du 3 juin 2015, ce qui correspondait à une année normale.

Après une période au cours de laquelle les captures de papillons ont été quasiment nulles, les relevés réalisés lors de la semaine écoulée ont mis en évidence un redémarrage des vols, puis nettement plus important lors du relevé réalisé en début de semaine (*voir graphique ci-dessous*).

Réseau de piégeage pyrale :

Courbe des captures au 27 juillet 2015



Les papillons adultes ont une durée de vie courte (4 à 8 jours), pendant laquelle les femelles pondent leurs œufs.

A cette période, compte tenu de températures élevées, l'incubation des œufs dure 5 à 7 jours. Puis, dès éclosion, les jeunes larves migrent vers l'intérieur des tiges de riz dans lesquelles elles poursuivent leur développement.

La sensibilité de la variété (*voir tableau ci-dessous*) à la pyrale du riz et la situation parcellaire (parcelle abritée –secteur sensible) sont deux éléments importants à prendre en compte dans l'analyse du risque.

Classement des principales variétés de riz cultivées en Camargue selon leur sensibilité à la pyrale

		Sensibilités variétales à la pyrale			
		Tolérantes		Très Sensibles	
Types variétaux	Ronds	Cigalon Gageron	Selenio	Brio	
	Medium	Loto		Manobi	
	Longs A	Augusto Eurosis	Arelate Caban	Opale Riège	Ariete
	Longs B	Thaibonnet Ellebi Gladio CRLB1	Adret Paty Rousty Tam-Tam Giano		

CHARANCON AQUATIQUE DU RIZ

La présence de charançons adultes sur le feuillage, ainsi que des dégâts caractéristiques sur les dernières feuilles étalées sont à nouveau observés depuis quelques jours.

Cette génération d'adultes est celle qui passera l'hiver en diapause (vie ralentie) dans les zones adjacentes aux rizières.

PYRICULARIOSE

A ce jour, aucun symptôme n'a été observé sur le réseau de parcelles de référence.

La durée d'humectation du feuillage (favorisée par des conditions de vent réduit ou nul et de temps couvert) constitue un facteur clé du développement de la maladie.

Il convient de rester vigilant, et de réaliser des observations fréquentes, en particulier dans les situations à risques : variétés les plus sensibles (Lido, Ariete, Caban, ...), parcelles ou parties de parcelles abritées (haies, ségonnaux), disponibilité élevée en azote (précédent luzerne, ...).

Pyriculariose : lésions sur feuilles



(Photo : Henri ADREIT - CIRAD)

FUSARIOSE MONILIFORME

Cette fusariose (*Fusarium moniliforme*, aussi appelée *Gibberella fujikuroi* ou Bakanae) est parfois observée en Camargue. Elle se manifeste en particulier par un gigantisme des plantes atteintes (allongement très marqué des entrenœuds) et une couleur plus claire du feuillage.

Il semble que les fortes températures subies depuis plusieurs semaines puisse expliquer une présence plus forte dans certaines parcelles cette année.

Même si son impact sera très limité, il convient néanmoins d'y être attentif, en particulier si la parcelle est destinée à la production de semences, ces dernières constituant le principal vecteur de transmission de la maladie.

Nota : Le règlement technique pour la production de semences certifiée intègre depuis 2013 une norme concernant l'état sanitaire de la parcelle sur cet aspect (seuil de quatre plantes par 200 m² pour la production de semences certifiées de première reproduction (R1)).



Fusariose moniliforme : plante malade (à g.) et plante saine (à d.)

(photo : Cyrille Thomas - CFR)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS QUI CONSTITUENT LE COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN : ARNAUD BOISNARD, Sonia ER-RAHMOUNI, Gérard FEOUGIER, Cyrille THOMAS (Centre Français du Riz),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.